



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

feux tricolores

Question écrite n° 131041

Texte de la question

M. Bertrand Pancher attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la sécurité à proximité des feux de circulation tricolores. En effet, l'usager d'une voie, le plus souvent automobiliste, arrivant dans un carrefour protégé par des feux tricolores, ne connaît pas, lorsqu'il est en approche immédiate, la durée restant à courir avant que le feu vert ne passe à l'orange et le feu orange au rouge, ce qui entraîne dans les deux cas une interdiction de franchissement. Cette situation ne paraît pas satisfaisante, non pas parce qu'elle entraîne une obligation dont il est évident qu'elle doit être respectée, mais parce qu'elle peut entraîner une insécurité lorsque l'automobiliste doit freiner soudainement pour respecter cette interdiction de franchissement, surtout lorsque le feu tricolore est placé sous la surveillance d'un radar fixe. Aussi, dans le souci de mieux informer l'automobiliste et l'avertir en temps réel, certains pays ont équipé les feux tricolores d'un décompte de secondes ce qui permet de connaître bien avant l'arrivée dans le carrefour le temps restant avant qu'ils ne changent de couleur, créant ainsi une interdiction de circuler. Cette installation paraît permettre de mieux sécuriser la circulation en la rendant plus fluide, est rassurante pour l'automobiliste et évite sans doute des infractions volontaires ou involontaires. Il souhaite donc savoir si de tels équipements peuvent être installés en France, voire généralisés sur le territoire, surtout là où la circulation est la plus dense.

Données clés

Auteur : [M. Bertrand Pancher](#)

Circonscription : Meuse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131041

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2386

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)